

Bruxelles, le 21 mai 2025
(OR. en)

9184/25

AGRI 205
AGRIORG 62

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine et de la modification de la politique des États-Unis en matière de droits de douane <i>- Informations communiquées par la Commission et par les États membres</i> <i>- Échange de vues</i>

Les délégations trouveront en annexe un document d'information sur la question visée en objet en vue de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 26 mai 2025.

Les marchés agricoles de l'UE affichent des signes positifs de reprise vers une situation stable. Dans l'ensemble, les niveaux de prix sont en phase avec les moyennes historiques, les prix des intrants sont en baisse bien qu'ils restent supérieurs aux niveaux d'avant la COVID-19, et l'inflation des denrées alimentaires a diminué, bien que les prix restent élevés.

Les secteurs couverts par ce débat sont confrontés à différents défis, à des degrés divers. Les conditions météorologiques défavorables, telles que la sécheresse, le gel des sols ou les inondations, la fréquence accrue des maladies animales et végétales et les tensions qui règnent dans les relations commerciales de l'UE, notamment la modification des droits de douane imposés par les États-Unis, constituent des éléments centraux de ce débat.

En décembre dernier, en réponse aux difficultés et aux défis rencontrés par les agriculteurs de l'UE ces dernières années, la Commission a présenté une proposition visant à modifier certaines des règles de l'organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM) afin de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Le 19 mai 2025, les représentants des États membres au sein du Comité spécial Agriculture (CSA) ont approuvé la position du Conseil sur cette proposition de modification ciblée du règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM). Les négociations avec le Parlement européen devraient débuter en septembre, une fois que le Parlement européen aura adopté sa position.

Enfin, les défis qui se posent dans le secteur vitivinicole sont liés à des problèmes structurels ainsi qu'à des phénomènes naturels ayant parfois des répercussions variées sur différentes régions. En décembre dernier, le groupe de haut niveau sur la politique vitivinicole a formulé un ensemble de recommandations visant à garantir la bonne santé du secteur vitivinicole. La Commission a présenté fin mars une proposition en vue de répondre aux besoins urgents du secteur vitivinicole. La proposition est en cours d'examen au niveau du Conseil.